

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 novembre 2014

RÉFORME DE L'ASILE - (N° 2182)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL353

présenté par
Mme Mazetier, rapporteure

ARTICLE 9

A l'alinéa 2, supprimer la première occurrence du mot : "administrative".

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de simplification. Le placement en rétention en application de l'article L. 551-1 du CESEDA dépend toujours d'une décision administrative.